

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1992

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 novembre 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT, M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 10/h), M. FERRÉOL (à partir de la question 8), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 8), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. HINTZY, M. TOURRAIN (à partir de la question 10/h), M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. VIALATTE (à partir de la question 8), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: M. PONÇOT, M. ANTONY, Mme BULTOT, Mme DUFAY (jusqu'à la question 10/h), M. FERREOL (jusqu'à la question 8), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 8), M. GIRARD, M. TOURRAIN (jusqu'à la question 10/h), Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. SALOMON, M. BAS, M. VIALATTE (jusqu'à la question 8).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. ANTONY, Mme BULTOT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 8), M. GIRARD, Mme CAMPBELL, M. SALOMON, M. BAS.

Mandataires : M. HIRSCH, M. PIERLOT, Mme VIEILLE-MARCHISET (jusqu'à la question 8), M. MILLE, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. JACQUEMIN.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Député-Maire a reçu une délégation d'employés municipaux qui lui a remis une pétition de soutien au personnel non titulaire (24 personnes) du Service Personnes Agées.

Il a rappelé qu'en accord avec Claude JEANNEROT, Adjoint délégué à la Solidarité et à l'Action Sociale, il a été promis d'en titulariser 6 en 1992 ; il a précisé ensuite qu'il espérait pouvoir donner satisfaction à l'ensemble du personnel concerné avant la fin du mandat municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Député-Maire a tenu à présenter à l'Assemblée Communale les nouveaux cadres administratifs, Mme DUPRIET qui assurera la direction du Centre Communal d'Action Sociale, M. MEYER, Administrateur Territorial, qui, sous l'autorité des Secrétaires Généraux, sera chargé des questions relatives aux Ressources Humaines et à l'organisation des services. M. PENGREC'H, qui prendra ses fonctions le 1^{er} décembre prochain, sera lui, chargé des questions relatives aux Finances.

Il a ensuite invité les membres de l'Assemblée à s'inscrire pour présider les 29 bureaux de vote lors des élections prudhomales du 9 décembre prochain.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a ensuite pris les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal - Règlement intérieur - Modifications

Après avoir repoussé à la majorité (4 pour, 5 abstentions), l'amendement présenté par M. ALAUZET tendant à supprimer dans l'article 11 du règlement «portant uniquement sur des affaires d'intérêt communal», le Conseil Municipal, à l'unanimité a adopté les modifications proposées.

2. Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

3. Comptabilité - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

4. Comptabilité - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

5. Comptabilité - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

6. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du budget primitif 1992

Adopté à l'unanimité.

7. Comptabilité - Lignes de trésorerie 1993

Adopté à l'unanimité.

8. Gestion active de la dette – Couverture de risques de taux

Adopté à l'unanimité.

9. Garanties d'emprunts :

a) Office Public Municipal d'HLM - Réhabilitation de 120 logements 18-20-22, rue de la Pelouse - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 2 767 680 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

b₁) Office Public d'HLM du Département du Doubs - Réhabilitation de 24 logements 1, rue Leroy – 2, rue Labbé et 43, avenue Villarceau - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 599 662 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

b₂) Office Public d'HLM du Département du Doubs - Réhabilitation de 14 logements 17, avenue Elisée Cusenier - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt 393 960 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) – Réalisation d'un programme de 90 logements étudiants à la Bouloie - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de type prêt locatif fongible d'un montant de 11 700 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

d) Association d'Hygiène Sociale du Doubs – Travaux d'agrandissement 15, avenue Denfert Rochereau - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 450 000 F contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

10. Subventions :

a) aux associations à caractère social – 3^{ème} répartition

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Association Franc-Comtoise pour l'Accueil des Réfugiés	1 000 F
Association INTERMED/Bassin d'Emploi de Besançon	6 500 F
Centre d'Amélioration du Logement	50 000 F
Amis de Bellevaux	5 000 F
Amis de l'Hôpital	1 500 F
Office Régional des Personnes Agées de Besançon	18 000 F
Secours Populaire Journées vacances	4 000 F

Solidarités Femmes	6 500 F
SOS Amitié	5 000 F
UFC (Union Féminine Civique Sociale)	2 000 F
Foyer Jeunes Filles	96 000 F
Groupement d'Action et de Recherche sur l'Exclusion	40 000 F
Société d'Entraide Frédéric OZANAN	7 000 F
Foyer Jeunes Travailleurs	64 000 F
TOTAL	306 500 F

b) aux associations à caractère médico-social – 2^{ème} répartition

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

Médecins du Monde	2 680 F
Les Mutilés de la Voix de Franche-Comté	2 000 F
AIDES	2 000 F

c) à diverses associations – Secteur associatif

l'Assemblée Communale, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

La Reine Marulaz	1 800 F
Pha AX	3 000 F
Front National des Rapatriés Français de Confession Islamique (FNRFCl)	3 000 F
Union Fédérale des Consommateurs	8 000 F
La Chapraisienne	10 000 F
Les Amis de St-Joseph/Ste-Thérèse	10 000 F
Comité de Protection des Eaux Souterraines	5 000 F
Club 3 ^{ème} Age Planoise	3 000 F
La Passerelle Planoise	20 000 F

d) aux Jeunesses Musicales de France

Une subvention de 20 000 F sera attribuée aux Jeunesses Musicales de France, après avoir repoussé à la majorité (1 voix pour) la proposition de Mme FOLSCHWEILLER tendant à ramener la subvention aux Jeunesses Musicales de France à 15 000 F comme en 1991.

e) aux sociétés sportives amateurs - Reliquat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions au sport amateur - 2^{ème} répartition - Automne 1992

OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International
 PCN : Participations à des Compétitions Nationales

Code tiers	Clubs	Disciplines	Rappel subvent. printemps	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvent. except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1992	Total clubs omnisports	Code analytique
11673	ACS Escal Fontaine Ecu	Foot	3 840,00	80,00	3 840,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	6 840,00	10 680,00		1220
11670	AFFB	Foot	8 360,00	70,00	3 360,00	0,00	5 000,00	0,00	3 000,00	11 360,00	19 720,00		1253
0	AJ Besançon	Foot	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
1246	ARB	Rugby	6 528,00	136,00	6 528,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	8 028,00	14 556,00		1246
10138	AS Don Quichotte	Foot	3 360,00	70,00	3 360,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	4 860,00	8 220,00		6619
12260	AS Orchamps	Foot	0,00	120,00	5 760,00	2 000,00	0,00	5 760,00	3 000,00	16 520,00	16 520,00		1214
0	ASA Séquanie	Automobile	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14657	ASC Montrapon La Butte	Foot	9 600,00	200,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	13 600,00	23 200,00		1198
16239	ASC Tilleroyes	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 940,00	3 380,00		1203
5589	ASC Velotte	Foot	4 320,00	90,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	6 320,00	10 640,00		1234
0	ASCC Bregille	Handi Sport	1 152,00	24,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 152,00	3 304,00		0
22054	AS Cité Brulard	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 940,00	4 380,00		20962
0	ASEP Les Oiseaux	Escrime	921,00	19,00	912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912,00	1 824,00		0
0	ASEP Les Oiseaux	Karaté	1 647,00	34,32	1 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647,00	3 294,00		0
22115	ASEP Les Oiseaux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	6 618,00	1298
0	ASPTT	Ath. C. sur piste	288,00	6,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00	576,00		0
0	ASPTT	Ath. C. sur route	4 176,00	87,00	4 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 176,00	8 352,00		0
0	ASPTT	Foot	0,00	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	ASPTT	Hand	10 000,00	Prestat.	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	30 000,00		0
0	ASPTT	Natation	0,00	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	ASPTT	Tennis de table	6 000,00	Prestat.	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	16 000,00		0
11883	ASPTT	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 928,00	1185
1215	ASQP	Basket	3 216,00	67,00	3 216,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	4 176,00	7 932,00		1215
1206	ASQP	Volley	43 064,00	168,00	8 064,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	54 064,00	97 128,00		1206
13828	ATC Marocains Besançon	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 940,00	3 380,00		21653
0	Aiglon Sports	Gymnastique	3 462,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	5 962,00		0
15158	AMCB	Cyclisme	3 888,00	81,00	3 888,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	6 388,00	10 276,00		1194
0	Amicale de la Préfecture	Hand	672,00	14,00	672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672,00	1 344,00		0
13835	Amicale Motocycliste	Motocyclisme	0,00	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3320
13768	Aqua Sport	Plongée	2 760,00	57,50	2 760,00	0,00	0,00	0,00	500,00	3 260,00	6 020,00		1213
12253	Arc Club	Tir à l'Arc	1 200,00	25,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 700,00	2 900,00		1226

Code tiers	Clubs	Disciplines	Rappel subvent. printemps	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvent. except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1992	Total clubs omnisports	Code analytique
181	BB Comté	Basket	30 084,00	188,00	9 024,00	0,00	21 060,00	0,00	0,00	30 084,00	60 168,00		1216
11669	BBC	Forfait général	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00		1258
0	BKBC	Boxe américaine	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	BRC	Basket	5 760,00	120,00	5 760,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	7 760,00	13 520,00		0
0	BRC	Foot	41 220,00	420,00	20 160,00	0,00	21 060,00	0,00	0,00	41 220,00	82 440,00		0
0	BRC	Tennis de table	1 776,00	37,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00	3 552,00		0
0	BRC	Cyclisme	2 208,00	46,00	2 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 208,00	4 416,00		0
0	BRC	Arts martiaux	3 579,00	74,58	3 579,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 579,00	7 158,00		0
0	BRC	Escrime	4 896,00	102,00	4 896,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	6 896,00	11 792,00		0
0	BRC	Tennis	8 052,00	63,60	3 052,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	8 052,00	16 104,00		0
12966	BRC	Omnisports	43 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	44 078,00	183 060,00	1237
0	BUC	Volley	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	BUC	Plongée	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	BUC	Escrime	0,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14816	BUC	Omnisports	4 030,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	7 030,00	7 030,00	1193
0	BVL	Deltaplane	1 144,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,00		0
12269	Baïse 25	C. d'orientation	1 615,00	33,66	1 615,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	3 615,00	5 230,00		1261
11668	Base Ball Club	Base-Ball	9 320,00	90,00	4 320,00	0,00	5 000,00	0,00	1 000,00	10 320,00	19 640,00		1248
0	Besançon Pêche Compét.	Pêche Compét.	0,00	1 ^{ère} année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
12041	Besançon CR	Cyclotourisme	1 144,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	2 144,00		1225
20039	Besançon Skating Club	Patinage artist.	8 256,00	172,00	8 256,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	11 256,00	19 512,00		19328
15177	Bisons	Foot américain	7 928,00	61,00	2 928,00	0,00	5 000,00	0,00	2 500,00	10 428,00	18 356,00		1997
0	Bousbotte	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	2 880,00		0
0	Bousbotte	Gymnastique	0,00	Hrs comp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	Bousbotte	Volley	0,00	Hrs comp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
11921	Bousbotte	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	5 380,00	1205
12341	Budo Club	Judo	982,00	20,46	982,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 482,00	2 464,00		1239
11856	CAF	Alpinisme	24 640,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	28 640,00		1186
14817	CBSG	Hockey/glace	17 928,00	81,00	3 888,00	0,00	14 040,00	0,00	3 000,00	20 928,00	38 856,00		1217
14219	CMB	Athlétisme	4 736,00	57,00	2 736,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	9 736,00	14 472,00		1231
11872	CPB	Lutte	8 568,00	116,00	5 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 568,00	14 136,00		1191
0	CS Marocain	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 940,00	3 380,00		0
0	CTPB	Tir	6 192,00	129,00	6 192,00	0,00	0,00	0,00	200,00	6 692,00	12 884,00		1348

Code tiers	Clubs	Disciplines	Rappel subvent. printemps	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvent. Except.	Reliquat Elus	Total club ou section	Total année 1992	Total clubs omnisports	Code analytique
12967	Centre Demi-fond	Cycl. Sur piste	576,00	12,00	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576,00	1 152,00		1336
10867	Centre Ecole Parachut.	Parachutisme	2 229,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 129,00		1247
0	Centre Médico-Sportif	C. Médico-Spor.	6 901,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 901,00		0
0	Centre Omnisports	Handi Sport	0,00	Prestat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14818	Cercle Suisse	Foot	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6632
9676	Citadelle	Gymnastique	2 525,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	7 525,00		1222
11930	Club de Tir Bisontin	Tir	1 248,00	26,00	1 248,00	0,00	0,00	0,00	423,00	1 671,00	2 919,00		1200
14819	Club Orientation Comtois	C. d'orientation	1 330,00	27,72	1 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 330,00	2 660,00		1250
12977	District Pétanque	Pétanque	3 598,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598,00		1221
12363	Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	18 535,00	204,60	9 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 820,00	28 355,00		7672
1192	ESB F	Hand	57 288,00	134,00	6 432,00	0,00	28 080,00	0,00	0,00	34 512,00	91 800,00		1192
0	ESB M	Hand	0,00	198,00	9 504,00	2 000,00	30 000,00	0,00	9 000,00	50 504,00	50 504,00		1184
12970	Entente Magellan	Tennis de table	672,00	14,00	672,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 172,00	1 844,00		1186
0	Etoile Saint-Ferjeux	Tennis	1 015,00	21,15	1 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015,00	2 030,00		0
0	Etoile Saint-Ferjeux	Tennis de table	240,00	5,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	480,00		0
0	Etoile Saint-Ferjeux	Cyclisme	2 592,00	54,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	3 592,00	6 184,00		0
14857	Etoile Saint-Ferjeux	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 694,00	1263
12424	Etrier Bisontin	Equitation	4 166,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,00		1208
0	FC Antillais	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	2 880,00		0
1230	FC Bregille	Foot	5 760,00	120,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	7 260,00	13 020,00		1230
22303	FC Saint-Ferjeux	Foot	9 120,00	190,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	11 620,00	20 740,00		1240
14862	Française	Haltérophilie	2 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	2 440,00	4 880,00		1229
0	Franche-Comté Judo	Judo	2 647,00	34,32	1 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 647,00	4 294,00		17668
0	Futuris Club	Boxe française	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
12340	Gant d'Or	Boxe anglaise	2 880,00	60,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	4 880,00	7 760,00		1235
17977	Gentlemen	Forfait general	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00		14401
11671	Indépendante Comtoise	Gymnastique	22 464,00	468,00	22 464,00	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00	25 464,00	47 928,00		1218
14860	Jeunesse de Palente	Gymnastique	3 186,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	5 686,00		1212
0	Judo-Club	Judo	855,00	17,82	855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	855,00	1 710,00		0
0	Karaté Do Shotokan	Karaté	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	Moto Club	Motocyclisme	0,00	Cotizat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
1184	OB	Rugby	35 464,00	218,00	10 464,00	2 000,00	30 000,00	0,00	4 000,00	46 464,00	81 928,00		1184
12670	OCB	Hand	720,00	15,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00	1 440,00		1252

Code tiers	Clubs	Disciplines	Rappel subvent. printemps	Cotation	Valeur du point : 48,00	OCN	PCN	Subvent. Except.	Reliquat Elus	Total club ou sections	Total année 1992	Total clubs omnisports	Code analytique
0	PSB	Arts martiaux	1 504,00	31,35	1 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 504,00	3 008,00		0
0	PSB	Athlétisme	31 680,00	660,00	31 680,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	35 180,00	66 860,00		0
0	PSB	Foot	19 680,00	410,00	19 680,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	21 680,00	41 360,00		0
0	PSB	Hand	2 256,00	47,00	2 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00	4 512,00		0
0	PSB	Tennis	1 166,00	24,30	1 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166,00	2 332,00		0
0	PSB	Tennis de table	2 304,00	48,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 304,00	4 608,00		0
14211	PSB	Omnisports	38 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 825,00	161 505,00	1232
15406	Palmerie	Foot	960,00	20,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,00	1 920,00		19240
13841	Planoise Karaté Académy	Karaté	1 172,00	24,42	1 172,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	2 172,00	3 844,00		13731
6628	Portugais	Foot	5 280,00	110,00	5 280,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	6 780,00	12 060,00		6628
11330	ROB	Boxe anglaise	3 840,00	80,00	3 840,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	4 840,00	8 680,00		1238
0	SNB	Aviron	10 176,00	212,00	10 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 176,00	20 352,00		0
0	SNB	Canoe-Kayak	7 632,00	159,00	7 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 632,00	17 264,00		0
0	SNB	Natation	12 144,00	253,00	12 144,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	12 144,00	24 288,00		0
2557	SNB	Omnisports	38 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 640,00	100 544,00	1219
12671	Saint-Claude	Gymnastique	13 928,00	186,00	8 928,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	9 928,00	23 856,00		9843
14863	Sprinter Club	Cycl. sur piste	0,00	Cotisat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3328
0	Team Fun Rockets	Skate	0,00	Cotisat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17678
12257	Tennis de table Planoise	Tennis de table	1 728,00	36,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,00	3 456,00		775
1243	Tri Action Club	Triathlon	2 784,00	58,00	2 784,00	2 000,00	0,00	0,00	1 500,00	6 284,00	9 068,00		1243
0	UCB	Cyclisme	1 872,00	39,00	1 872,00	0,00	0,00	0,00	500,00	2 372,00	4 244,00		0
0	UNSS	Sport scolaire	4 800,00	100,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	9 600,00		0
16247	US Port Douvot	Foot	1 440,00	30,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 940,00	3 380,00		1210
0	USEP	Sport scolaire	5 760,00	120,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 760,00	13 520,00		0
12672	USPV Besançon	Foot	4 320,00	90,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	5 320,00	9 640,00		1242
14864	Union Bouilliste	Lyonnaise	3 598,00	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598,00		1333
11858	Utinam	Tir	10 464,00	218,00	10 464,00	0,00	0,00	0,00	500,00	10 964,00	21 428,00		1201
12557	VBCB	Volley	4 896,00	102,00	4 896,00	0,00	30 000,00	0,00	3 000,00	37 896,00	42 792,00		1227
15309	Volant Bisontin	Badminton	5 424,00	113,00	5 424,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 424,00	12 848,00		1223
	Totaux		792 765,00	8 360,00	401 312,00	30 000,00	259 240,00	5 760,00	110 923,00	807 235,00	1 600,00		

f) pour la Coupe du Monde de Lutte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 750 F au Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Lutte qui se déroulera le 21 novembre à Besançon.

g) BRC section football

Une aide de 8 300 F sera attribuée au BRC pour l'acquisition de matériel spécifique pour l'entraînement de ses différentes équipes.

h) pour ravalement de façades

A l'unanimité moins 3 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Pour ravalement des façades sur rue des immeubles situés dans la Boucle :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
1 rue Léonel de Moustier et rue Proudhon	M. et Mme CHABOD	190 223 F	10 %	19 022 F
21 rue de la Préfecture	Chambre de Métiers du Doubs	65 425 F	10 %	6 542 F
5 rue Moncey	Mme DEFAGO	50 260 F	10 %	5 026 F
10 rue Lecourbe	Pierre et Foncier Investissement	17 276 F	10 %	1 727 F
25 rue Charles Nodier	Pierre et Foncier Investissement	39 237 F	10 %	3 923 F
3, 5 rue Emile Zola et rue du Lycée	AFMB	229 814 F	10 %	22 981 F
29 rue de la Préfecture	M. THIEBAUD	331 973 F	10 %	33 197 F

Dans le cadre des opérations de ravalement groupées :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
35 rue des Granges	Cabinet BENOIT	38 046 F	20 %	7 609 F
37 rue des Granges	Cabinet BENOIT	34 849 F	20 %	6 969 F

Dans le cadre du projet Grande Rue :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
48 Grande Rue	SCI «MT»	15 765 F	20 %	3 153 F
39 Grande Rue	AGI	52 970 F	20 %	10 594 F
76 Grande Rue	M. MONNIER	66 835 F	20 %	13 367 F
78 Grande Rue	M. CARETTI	39 866 F	20 %	7 973 F
8/11 rue Pasteur	Institution Sainte-Ursule	87 191 F	20 %	17 438 F
Rue de la Bibliothèque et 92 rue des Granges	SCI «Les Templiers»	88 892 F	20 %	17 778 F
Rue du Loup	Institution Sainte-Ursule	71 020 F	20 %	14 204 F
Total				191 503 F

i) pour congrès - Modification de la délibération du 28 septembre 1992

Adopté à l'unanimité.

j) Manifestation «Ça c'est Planoise» - Versement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention :

- de 1 012,30 F à l'Association Conseil Parents Ile de France
- de 700,00 F aux Centres Musicaux Ruraux

pour leur participation à cette opération.

11. Exercice 1992 - Réaffectations de subventions :

a) au Service Culturel - Bibliothèques Municipales

Adopté à l'unanimité (subvention de 25 000 F du Ministère de la Culture pour la présentation de l'exposition «La Bibliothèque des Granvelle» - Subvention de 30 000 F du Ministère de la Culture pour les manifestations organisées à l'occasion de «La Fureur de Lire»).

b) pour les actions de prévention - Attribution de subventions

Adopté à l'unanimité (subvention de l'Etat : 329 000 F). Versement de subventions aux associations promotrices d'actions :

- Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 30 000 F
- Association d'Aide aux Détenus 20 000 F
- Association Espoir-Drogue 126 000 F

c) pour «La Fureur de Lire»

Adopté à l'unanimité (subvention de 3 000 F de la Maison du Livre de Franche-Comté).

d) à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts - Participation du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture au fonctionnement du studio de recherche et de création graphiques

Adopté à l'unanimité (participation financière : 300 000 F).

12. Exercice 1992 - MPT des Clairs-Soleils - Encaissement et réaffectation d'une indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 15 345 F).

13. Illuminations de fin d'année - Transfert de crédit et encaissement d'une recette

Adopté à l'unanimité (participation de l'Union des Commerçants : 80 000 F).

14. Service National «Ville»- Mise à disposition d'appelés du contingent - Convention avec M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre du Service National «Ville» d'accueillir quatre appelés du contingent ayant une compétence reconnue en matière d'animation ainsi qu'une expérience auprès d'enfants et d'adolescents, et a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec M. le Préfet.

15. Sécurité Publique - Affectation de cinq policiers auxiliaires au Commissariat Central de Police de Besançon - Convention avec M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer avec M. le Préfet la convention par laquelle la Ville s'engage à assurer l'hébergement ainsi que l'équipement des locaux de cinq policiers auxiliaires affectés au Commissariat Central de Besançon.

16. Urbanisme - Contentieux - Autorisation à M. le Député-Maire à faire appel du jugement rendu le 4 juin 1991 par le Tribunal Administratif

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

17. Dérogation au repos dominical - «Epicerie du Temps Présent» - Avis du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité.

18. Année scolaire 1992-1993 - Contrat d'aménagement du Temps de l'Enfant - Convention avec l'Etat-Ministère de la Jeunesse et des Sports

Adopté à l'unanimité.

19. Kursaal - Sonorisation de la grande salle - Adoption du projet - Demande de subvention

Ce projet, estimé à 450 000 F TTC, est adopté à l'unanimité.

20. Ecole Maternelle Bersot - Extension et restructuration des locaux - Adoption de l'avant-projet et demande de subvention

Cet avant-projet, estimé à 4 320 000 F TTC et qui sera réalisé en deux tranches (3 480 000 F TTC en 1993 et 840 000 F TTC pour 1994) est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

21. Observatoire Local de l'Habitat - Acquisition de matériel informatique - Demande de subventions

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 5 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté ce projet d'acquisition de matériel pour une somme de 75 000 F. Une participation de 15 000 F sera sollicitée du Conseil des Communes du Grand Besançon.

22. Parc Automobile- Programme d'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion pour l'année 1993 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

23. Service Parc Auto et Déchets - Approvisionnement en carburants pour l'année 1993 - Appels d'offres

Adopté à l'unanimité

24. Service Parc Auto et Déchets - Approvisionnement en pneumatiques pour l'année 1993 - Appels d'offres

Adopté à l'unanimité.

25. Service Parc Auto et Déchets - Renouvellement du contrat de la station GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié)

Adopté à l'unanimité.

26. Service Parc Auto et Déchets - Acquisition de pièces de réparation pour les véhicules de marque RVI pour l'année 1993 - Passation d'un marché

Adopté à l'unanimité.

27. Service Bâtiments - Acquisition de fournitures pour les magasins généraux pour l'année 1993 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

28. Voirie - Fournitures de bordures de trottoir pour l'année 1993 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

29. Assainissement - Branchements à l'égout à réaliser en 1993 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

30. Parc Automobile - Renouvellement du contrat d'assurance «Flotte Automobile» - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

31. Voirie - Programme complémentaire 1992 de travaux d'investissement confiés à l'entreprise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement d'un rond-point au carrefour des rues Ampère, Jacquard et Trépillot estimé à 500 000 F.

32. Assainissement - Marché de réhabilitation du réseau - 4^{ème} tranche

Adopté à l'unanimité.

33. Forêts Communales - Travaux complémentaires

Adopté à l'unanimité (travaux complémentaires pour un montant de 65 000 F HT confiés à l'Office National des Forêts).

34. Palais Granvelle - Musée du Temps - Adoption de l'avant-projet - Demandes de subventions

Après un large débat et une suspension de séance de 10 minutes, l'Assemblée Communale, après avoir rejeté à la majorité (8 voix pour et 2 abstentions), l'amendement suivant présenté par M. TOURRAIN au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» :

«Le Conseil Municipal est invité :

1) à confirmer son accord de principe au projet de réalisation du Musée du Temps au Palais Granvelle au lieu «d'approuver le présent avant-projet définitif»,

2) et 3) sans changement - identiques à la proposition du Maire ci-après,

4) - demande que l'équipe de maîtrise d'œuvre propose un programme de réduction du coût d'objectif en variante de l'opération,

- demande une proposition du plan de financement,

- demande à M. le Député-Maire de bien vouloir, à l'occasion de la présentation au Conseil Municipal de l'APD revu et corrigé après recherche d'économie du programme, d'exposer dans un rapport à l'Assemblée Communale, la programmation prévisionnelle des investissements culturels de la Ville sur 5 ans avec mention des coûts d'objectif permettant d'évaluer la part prise par le projet de Musée du Temps dans la politique culturelle communale,

- demande qu'une évaluation du coût annuel de fonctionnement du Musée du Temps soit présentée au Conseil Municipal,

5) souhaite enfin l'élaboration d'un schéma municipal du tourisme définissant notamment la politique de promotion de ce nouvel établissement culturel dans le cadre d'une démarche globale de valorisation économique du patrimoine bisontin».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (le groupe «Une Ambition pour Besançon» ne prenant pas part au vote) :

1) a adopté l'avant-projet définitif du Musée du Temps,

2) a décidé de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps,

3) s'est engagé à assurer le financement de la part à la charge de la Ville si les réponses des différents partenaires sollicités le permettent.

35. Déchetterie des Tilleroyes

a) Evacuation des déchets pour 1993 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

b) Modalités de gestion

Adopté à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus).

36. ZAC de la Zone Industrielle des Tilleroyes :

a) Opération d'aménagement - Avenant n° 3 au traité de concession à la Société d'Equipement du Département du Doubs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'avenant n° 3 au traité de concession à la SEDD qui prévoit la prorogation dudit traité jusqu'au 30 novembre 1992.

b) Cession gratuite par la Société d'Equipement du Département du Doubs d'un terrain à la Ville

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 33 ares).

c) Approbation du bilan de clôture de la ZAC

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

37. ZAC de Planoise - Acquisition gratuite à la SEDD des voiries et délaissés

Adopté à l'unanimité (surface totale acquise : 17 ha 53 a 90 ca).

38. ZAC de Planoise - Acquisition gratuite de terrains pour la construction de la patinoire

Adopté à l'unanimité (surface des terrains acquis : 2 ha 11 a 89 ca)

39. ZAC de Planoise - Cession à la SEDD d'un ancien chemin déclassé

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 69 a 25 pour un montant global de 69 250 F).

40. ZAC La Fayette - Cession de terrains à la SEDD

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 1 100 185 F).

41. ZAC du Domaine Saint-Laurent - Levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la Société Foncier Conseil, chargée de l'aménagement de la ZAC du Domaine Saint-Laurent, à ramener la garantie de bon achèvement de cette ZAC de 20 755 000 F à 7 000 000 F.

42. Ilot Thiémanté - Immeubles 26, 28, 30 rue d'Arènes - Bail emphytéotique - Promesse de vente à la SAIEMB

Adopté à l'unanimité.

43. Pépinière Municipale d'Entreprises - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec IEN

Adopté à l'unanimité (montant de l'aide accordée par la Ville à la Société ANDREOSSO : 17 500 F).

44. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner - Période du 1^{er} avril au 31 août 1992

Dont acte.

45. Tunnel sous la Citadelle - Indemnisation de la Société SHELL

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 530 447,50 F).

46. Chemin des Trois Chatels - Acquisition de terrain à M. BAUDOIN

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 5 ha 23 a 38 pour le prix global de 105 000 F).

47. Chemin du Fort de Chaudanne - Echange de terrain avec M. KRUG et aliénation à M. BLANC-SARRET

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 0 a 28 à 80 F le mètre carré - Surface cédée à M. KRUG : 2 a 97 à 80 F le mètre carré d'où une soulte en faveur de la Ville de 21 520 F - Surface cédée à M. BLANC-SARRET : 10 m² au prix global de 800 F).

48. Rue Jouhaux - Servitude de passage au profit des Epoux TRON

Adopté à l'unanimité.

49. Affaires diverses – Interpellations

b) Question orale de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, sur la situation du commerce à Besançon

Après avoir souligné la situation difficile du commerce à Besançon due à une baisse très importante de la consommation des ménages, M. JACQUEMIN a abordé le problème des procédures dites centre-ville mises en place dans 34 villes et à Besançon, avec l'opération Grand Centre. Il a souhaité savoir où en était ce projet qui prévoyait notamment l'aménagement d'une zone artisanale assez centrale et la réhabilitation de la Place du Marché.

M. le Député-Maire lui a répondu en précisant qu'à son avis, cette opération Grand Centre sera d'autant plus fructueuse qu'elle sera mieux portée par les commerçants qui sont les premiers concernés quant aux investissements.

En ce qui concerne la création d'une zone artisanale, une étude a été faite mais le lieu n'a pas encore été retenu. Quant à la restructuration de la Place du Marché, deux architectes ont été chargés de préparer un concours d'architecture. Les premiers éléments nous ont été donnés par ceux-ci et la Ville va essayer de poursuivre ce projet qui pose quelques difficultés, à savoir trouver les crédits nécessaires, des investisseurs et des « locomotives » pour animer ce projet.

Parallèlement à ce projet, la Ville continuera ses actions de promotion et d'animation du centre avec les moyens qui sont les siens.

La séance est levée à 21 heures 43.

Hôtel de Ville, le 13 novembre 1992
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché le 13 novembre 1992
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,